

Document à caractère publicitaire. Veuillez-vous référer à toutes les caractéristiques et à tous les objectifs du fonds disponibles dans le prospectus et dans le document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

La transition énergétique et environnementale, sujet stratégique de compétitivité et de souveraineté en Europe

Par Frédéric Ponchon, directeur général délégué et
directeur de l'investissement responsable



Au-delà des préoccupations écologiques et climatiques, l'Europe identifie clairement la transition énergétique et environnementale comme un sujet stratégique de compétitivité et de souveraineté.

Alors que le Vieux Continent est affaibli économiquement et politiquement et que l'élection de Donald Trump annonce pour le consensus un choc asymétrique défavorable à l'Europe, les indices boursiers de la zone sont en nette hausse depuis le début de l'année. Il y a sans doute une forme de rééquilibrage, le thème de « l'Amérique prend tout » étant largement intégré dans les prix avec une prime de valorisation du S&P 500 contre les marchés européens historiquement élevée. Dans le même temps, l'inflation se replie et la Banque centrale européenne a réaffirmé sa volonté de conduire une politique monétaire accommodante. D'autres facteurs de soutien pourraient contribuer à la poursuite de la reprise, comme les élections allemandes à venir et pourquoi pas un réveil, un sursaut de l'Europe. Car c'est dans ces moments de morosité généralisée que l'Europe trouve l'énergie de réagir et de surprendre. L'histoire récente a en effet montré que c'est quand elle est acculée qu'elle se mobilise. On l'a vu au moment du Covid avec le plan de relance "Next Generation EU", financé pour la première fois par une dette commune européenne. Lors de la crise de la zone euro, au début des années 2010 avec le désormais célèbre « Whatever it takes » de Mario Draghi puis avec la mise en place de l'Union bancaire et de son mécanisme unique de supervision et de résolution bancaire, qui ont sauvé l'euro et le système financier de la zone.

Le « Competitiveness Compass » publié le 29 janvier dernier par la Commission européenne a ce potentiel de transformation profonde de l'Europe qui pourrait enclencher une nouvelle dynamique. Il s'agit d'une feuille de route stratégique qui doit guider les actions de l'Union européenne sur les cinq prochaines années en matière de compétitivité économique et de résilience, structurer les réformes et mobiliser les ressources nécessaires. Elle s'inscrit dans la continuité du rapport Draghi, qui dresse un constat alarmant sur le retard pris par l'Europe et propose des solutions pour relancer la compétitivité européenne en s'attaquant aux défis structurels qui freinent l'innovation, la productivité et la croissance : simplification réglementaire, intégration du marché unique, mobilisation de financements privés et publics pour attirer plus de capitaux vers les secteurs stratégiques, nouvelle coordination européenne des politiques industrielles pour maximiser l'impact des investissements...

Cette initiative représente un cadre qui assure aux entreprises et aux investisseurs une visibilité et une stabilité essentielles capables en particulier de soutenir durablement la thématique boursière de la transition écologique et énergétique.

En effet, le « Competitiveness Compass » pointe notamment la nécessité d'une réduction des dépendances stratégiques et le renforcement de la sécurité économique qui concernent en premier lieu la question de la souveraineté énergétique. Et il y a également l'alignement de la décarbonation avec la compétitivité industrielle pour faire de la transition écologique un moteur de croissance, pour réduire les coûts énergétiques des entreprises et développer une industrie bas-carbone compétitive en Europe.

En pratique, le « Competitiveness Compass » comprend un plan d'investissement européen durable regroupant des programmes existants pour accélérer la transition écologique. Ce plan prévoit :

- des investissements massifs dans les infrastructures énergétiques propres pour assurer l'indépendance énergétique ;
- la réduction des prix de l'énergie pour les entreprises ainsi que des mécanismes de financement facilitant les contrats d'achat d'énergie verte ;
- un *Clean Industrial Deal*, soutien à la décarbonation des industries qui intégrera les politiques industrielles, économiques et commerciales avec la transition énergétique pour maximiser la compétitivité et proposera des *incentives* pour les entreprises adoptant des processus de production bas-carbone ;
- la création d'un marché unique pour les matériaux recyclés et les déchets, ainsi qu'un cadre fiscal incitatif pour favoriser l'utilisation de matières secondaires ;
- une meilleure intégration des marchés financiers européens via l'Union pour l'épargne et l'investissement pour mobiliser efficacement l'épargne disponible pour soutenir la croissance, l'innovation et la transition écologique dans l'ensemble de l'Union européenne ;
- un plan d'investissement pour le transport durable incluant un soutien à l'électrification, aux carburants alternatifs et à l'extension du réseau ferroviaire à grande vitesse pour réduire l'empreinte carbone du transport.

Enfin, un Fonds européen de la compétitivité, consolidant plusieurs instruments financiers existants, canaliseront, avec des incitations spécifiques pour les attirer, les financements pour l'innovation, la réindustrialisation et la souveraineté industrielle vers les industries stratégiques et notamment vertes.

Toutes ces initiatives constituent les bases d'une transformation industrielle verte profonde. Son succès, en termes de compétitivité, viendra naturellement de la qualité de son exécution. Mais les entreprises qui proposent des solutions concrètes dans les domaines des énergies renouvelables, du stockage d'énergie, de l'efficacité énergétique, de la mobilité verte, de l'économie circulaire seront les grandes gagnantes de ces mécanismes de soutien politique, fiscal et financier puissants. Notre fonds Dorval European Climate Initiative, qui focalise son processus de sélection de valeur sur la recherche de ces solutions, est idéalement positionné pour en bénéficier.

Rappelons que fonds Dorval European Climate Initiative (SRI 4 ^[1]) est labellisé ISR ^[2] et Greenfin ^[3], et classé SFDR 9 ^[4].

Le fonds Dorval European Climate Initiative est exposé aux risques spécifiques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de perte en capital, risque actions, risque de change, risque de crédit, risque de taux, risque lié à l'usage d'instruments dérivés, risque de durabilité. Le capital investi n'est pas garanti.

▪ Avertissements :

Les opinions et exemples cités reposent sur la base d'analyses propres à Dorval AM en date du 04/02/2025. Ils ne constituent pas un engagement ou une garantie. Cette dernière se réserve la possibilité de faire évoluer ses analyses.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Dorval Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Dorval Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Dorval Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le fonds est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise.



[1] L'Indicateur Synthétique de Risque (ISR ou SRI) permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Il s'appuie sur une échelle allant de 1 (correspondant au risque le plus faible mais qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque) à 7 (correspondant au risque le plus élevé). Le score combine deux types de risque : le risque de marché et le risque de crédit.

[2] Label ISR : un placement labellisé ISR vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'investissement socialement responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

[3] Label Greenfin : un placement labellisé Greenfin permet la mobilisation d'une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Créé par le ministère français de la Transition Ecologique, ce label public garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Pour obtenir le label Greenfin, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin#e0> ».

[4] Le règlement "Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR) vise à fournir plus de transparence en matière de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés, les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8) et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (Article 9).

Dorval Asset Management

Société anonyme au capital de 493.876 euros
RCS Paris B 391392768 - APE 6630 Z - Agrément AMF n° GP 93-08
111, boulevard Pereire, 75017 Paris – T : +33 1 44 69 90 44 – F : +33 1 42 94 18 37
www.dorval-am.com